



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

concerts

Question écrite n° 74343

Texte de la question

M. René Dosière rappelle à M. le ministre de la culture et de la communication qu'à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2009, un grand spectacle gratuit, avec comme tête d'affiche le chanteur Johnny Hallyday, a été organisé à Paris sur l'esplanade du Champ de mars. Il lui demande les précisions suivantes : coût de la manifestation en distinguant précisément les divers postes de dépense (rémunération des organisateurs, aménagement du site, location de matériels, remise en état du site...) ainsi que leur imputation budgétaire ; procédure de passation des marchés publics utilisée pour le choix de cette manifestation en précisant la date des différentes étapes administratives ; montant de la rémunération perçue par le chanteur-vedette pour cette prestation et imputation budgétaire de cette dépense.

Texte de la réponse

Pour célébrer le 14 juillet 2009, le choix de l'État s'est porté sur un grand concert donné par deux artistes, Johnny Hallyday et Christophe Maé, liés l'un et l'autre par un contrat d'exclusivité avec la société Jean-Claude Camus productions. De ce fait, la commande a été passée à cette société en application de l'article 35-II-8 du code des marchés publics qui autorise la passation d'un marché négocié lorsque la prestation ne peut être confiée qu'à un seul opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques, ou tenant à la protection des droits d'exclusivité. Les principales étapes administratives ont été les suivantes : prise de contact écrite par le ministère de la culture et de la communication avec les artistes envisagés le 9 avril 2009 ; acceptations de principe de Christophe Maé le 15 avril et de Johnny Hallyday le 16 avril 2009 ; négociations avec la société Jean-Claude Camus productions, entre le 21 et le 27 avril, date de remise d'une proposition financière définitive. Au final, le coût de la manifestation s'est élevé à 3,11 M TTC, comprenant : contrat global de prestations artistiques ; mise en place de la structure scénique monumentale ; installation pyrotechnique ; aménagement du site : préservation des espaces verts et notamment des ifs, installation des sanitaires ; remise en état du site ; conseil juridique ; état des lieux (avant et après concert). Le concert a réuni entre 800 000 et 1 million de spectateurs. Il s'agit, selon les estimations et les échos de la presse, du concert le plus réussi sur ce site depuis la reprise des événements musicaux au Champ de Mars.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74343

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 juin 2010

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3222

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6936